



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**OCCITANIE**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Apprentissage

### **PLF 2025 : le réseau des CMA s'oppose à la baisse des aides versées aux employeurs d'apprentis !**

**Saint-Jean, le 24 octobre 2024. Le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat alerte sur l'effet dévastateur pour le secteur de l'Artisanat d'une éventuelle baisse des aides versées aux employeurs d'apprentis. Il rappelle la nécessité de prioriser les aides, en fonction de leur efficacité, plutôt que de donner un coup de rabot généralisé.**

Le contexte budgétaire tendu dans lequel se déroule l'examen du budget 2025 impose des choix politiques. « *La priorité doit être le maintien de l'aide unique d'un montant de 6 000 euros pour les entreprises de moins de 250 salariés, voire moins de 50 salariés et pour les premiers niveaux de formation* », affirme Joseph Calvi, président de la CMA Occitanie.

« *Le ciblage des aides selon la typologie de l'entreprise et l'efficacité en matière d'accès des jeunes au premier emploi sont des critères indispensables. Nous demandons au gouvernement de privilégier la prise en charge des formations les plus garantes d'insertion professionnelle, et ainsi de cibler en priorité les niveaux 3 et 4 pour les TPE* ».

#### **Communiqué de presse du réseau CMA France :**

[www.artisanat.fr/nous-connaître/espace-presse/non-baisse-aides-versees-employeurs-apprentis](http://www.artisanat.fr/nous-connaître/espace-presse/non-baisse-aides-versees-employeurs-apprentis)

#### **Contact presse :**

Cristelle Duos - [c.duos@crma-occitanie.fr](mailto:c.duos@crma-occitanie.fr) / 06 79 69 78 84



 [artisanat-occitanie.fr](http://artisanat-occitanie.fr)